

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 71 (1983)

**Heft:** [12]

**Rubrik:** Suisse en bref

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Appenzell RE : message du gouvernement

En 1976, la Landsgemeinde, d'accord avec le gouvernement de l'époque, avait massivement refusé les droits politiques aux femmes. Aujourd'hui, le gouvernement est favorable au suffrage féminin et le dit dans un Message du 28 octobre par lequel il soumet à la Landsgemeinde un projet d'amendement à la constitution. « Au plan fédéral et dans les cantons, ce sont les hommes qui ont accordé le droit de vote aux femmes ». Avec cet argument, le gouvernement propose le rejet d'une initiative socialiste qui avait suggéré un référendum au bulletin secret auquel les femmes auraient participé. Le parlement cantonal a, quant à lui, transmis l'initiative à la prochaine Landsgemeinde. (pbs)



Dessin de Paul Perret



Bus

Basler Zeitung (29.9.83)

## Cours ménagers : comme en 1895...

Les enseignants de la région de Thoune et de l'Oberland menacent de déposer un recours de droit public contre le plan d'enseignement ; il devrait concrétiser dès le printemps l'égalité entre garçons et filles : travaux manuels avec libre choix pour garçons et filles entre les activités créatrices sur textiles, bois ou métaux, même nombre d'heures d'algèbre, de mathématiques, de dessin technique et de chimie pour les uns et les autres, cours ménagers obligatoires pour tous. Arguments des opposants : « Garçons et filles ont certes la même valeur, mais ils ne sont pas égaux... Même si la femme exerce de plus en plus souvent une activité professionnelle, à elle revient de par sa nature même le rôle irremplaçable de mère et de gardienne du foyer ». C'est par ces mêmes arguments qu'on avait en 1895 justifié l'introduction des cours ménagers obligatoires pour les filles, ce qui ne fut d'ailleurs fait qu'en 1952. (pbs)

## Femme : réalité et utopie

Tel est ce semestre le thème central des cours généraux de l'Université de Zurich — dont le recteur est une femme, rappelons-le. Au cours de la première leçon, donnée devant un auditoire qui débordait de l'aula, la sociologue Bettina Heintz a mis les femmes en garde contre les dangers que comporte, selon elle, la tendance actuelle de vouloir souligner le droit à la différence en même temps que le droit à l'égalité ; elle craint que cela n'aboutisse à renvoyer les femmes à leur « domaine féminin », comme le préconise déjà Ivan Illich dans son dernier livre, et, à long terme, à enlever de sa force au principe de l'égalité. Mais, ajoute-t-elle, « l'égalité ne sera soutenue par la majorité des femmes que lorsqu'elle sera déjà partiellement réalisée. Car ce n'est que si les aspirations et la réalité se rapprochent qu'une utopie a des chances d'être prise au sérieux ». (pbs)

notre politique de sécurité coïncide avec notre politique en faveur de la paix... Tout cela exige un véritable engagement. Je ne vois guère de domaine politique où la femme pourrait apporter une contribution plus importante.

- d'Isabelle Mahrer, sous la forme d'une analyse critique du rapport Meyer : à l'heure actuelle, il serait dangereux de ne suivre qu'une des branches de l'alternative (participation à la défense ou actions pour la paix). Il faut cependant se poser la question de la relation pouvant exister entre ces deux options. La conception actuellement en vigueur est dominée manifestement par une pensée masculine (la défense).
- de Christine Bendel, qui se veut une féministe « radicale » : je demande à court terme la suppression de l'obligation de servir pour les hommes et le renoncement à une obligation de servir pour les femmes.
- de Monika Stocker-Meier, qui refuse une participation des femmes à la défense : non comme pacifiste, non comme féministe, non comme chrétienne.

La commission fédérale ne formulera sa réponse que dans le cours de décembre. — (pbs)

\* Office fédéral de la culture, Thunstr. 20, 3006 Berne.

## Recherche féministe : nouvelle publication

Le bulletin N° 1 de l'Association « Femmes féminisme recherche » \* est paru. Format « carnet de devoirs », 48 pages sur papier recyclé, c'est un bulletin d'autant plus sympathique que l'équilibre linguistique français/allemand est magnifiquement respecté. La plateforme de l'association, « Pourquoi une association scientifique féministe », introduit ce numéro fort bien fait où les articles de fond voisinent avec des nouvelles ponctuelles.

\*p. o. Christiane Roh, 5, quai Capo d'Is-tria, 1205 Genève - Tél. (022) 20 47 77 ou (021) 34 16 18 (le soir).

## Défense générale : in extremis

Le délai de réponse à la consultation échoit le 31 décembre. Il est encore temps de prendre position. On peut se procurer le rapport Meyer gratuitement à l'Office fédéral de la défense et répondre individuellement.

FS a longuement traité de la question et ne veut pas revenir sur le fond, mais seulement signaler pour les lectrices qui voudraient encore compléter leur documentation que le numéro 2/83 de *F-Questions au féminin*, qui sort de presse, contient quatre exposés intéressants :

- du prof. Gasteyger, de l'Institut des Hautes Etudes Internationales à Genève, sur la Suisse face aux tensions et menaces internationales ; il conclut :

## Imposition des couples

On peut se procurer au secrétariat de l'ASF, 60, Winterthurerstrasse, 8006 Zurich, une étude faite à la demande de cette association par la juriste Regula Lanz-Baur sur l'imposition des couples dans tous les cantons, comparée à celle des célibataires. On sait l'importance de cette question aujourd'hui, où le concubinage se répand notamment pour diminuer les charges fiscales. Ce calcul est-il toujours justifié ?

## Candidature de Lilian Uchtenhagen au Conseil Fédéral

Il nous est bien entendu impossible d'anticiper sur le résultat de l'élection du 7 décembre. Bornons-nous pour l'instant à rappeler que le choix d'une candidate par le groupe socialiste des Chambres Fédérales a déjà constitué une première dans l'histoire suisse. D'après un sondage réalisé par *l'Illustré*, 67 % de la population suisse estime qu'il est temps qu'une femme entre au Conseil Fédéral. Le nom de Lilian Uchtenhagen a été le plus souvent cité par les personnes interrogées pour la succession de Willi Ritschard.

Par ailleurs, l'Association Suisse pour les Droits de la Femme (ASDF), lors d'un séminaire sur « l'égalité dans les media » qui s'est tenu le 12 novembre à Berne (et sur lequel nous reviendrons dans notre numéro de janvier) s'est déclarée profondément réjouie par la désignation de Lilian Uchtenhagen par son parti. En tant qu'association hors-partis, l'ASDF s'est élevée contre la campagne de médisance menée par une certaine presse contre la candidate, et a décidé de se mobiliser pour la soutenir. Un effort de sensibilisation de l'opinion a été entrepris dans toute la Suisse par différents moyens. (FS)

## D'Adaptation à Zèle

Sous ce titre, la Commission fédérale pour les questions féminines publie aujourd'hui la traduction française de son « ABC de l'égalité », rédigé en vue de la votation du 14 juin 1981. Plus complet, plus sérieux que celui de FS, il cherche à grouper un peu toutes les données juridiques, sociologiques, statistiques sur « l'émancipation des femmes et des hommes ». Un bon document de référence facile à manier. En rééditant aujourd'hui son lexique mis à jour et approfondi, la Commission fédérale a en vue les travaux de la prochaine législature. Elle veut procurer aux membres des Chambres « un instrument de travail politique plus solide encore, d'un usage quotidien... revendiquer de façon convaincante l'égalité des droits, lui donner la forme qui lui permettra de vivre. » (pbs)

## CH 91 : l'ASF aussi

Nous avons fait état dans notre précédente édition d'une prise de position des représentantes de la Fédération Suisse des Femmes Protestantes, de la Fédération Suisse des Femmes Catholiques et de l'Association Suisse pour les Droits de la Femme concernant la place des femmes lors de la prochaine Exposition Nationale.

La présidente de l'Alliance de Sociétés féminines Suisses nous fait savoir que la représentante de l'ASF, Lore Schätti, adhère également en tout point à cette prise de position. C'est uniquement parce qu'elle était absente lors d'une séance qu'elle n'a pas pu la signer.

## International

# Colloque à l'UNESCO : féminisme, socialisme et pouvoir

Qui a dit que les femmes n'aiment pas les discussions théoriques et préfèrent le concret ? Le colloque qui a eu lieu à Paris les 13, 14 et 15 octobre sous les auspices du mouvement *Choisir* et dans le cadre de l'UNESCO prouve le contraire. Pour les participantes, en provenance de 21 pays, il s'agissait de débattre de multiples questions, axées sur le thème : féminisme et socialisme : même combat ?

Si pour bon nombre des oratrices, l'idéal socialiste est effectivement porteur des revendications féministes fondamentales, plusieurs d'entre elles ont souligné le clivage qui s'instaure entre féminisme et socialisme dans les pays où les socialistes sont au pouvoir. Pour la politologue autrichienne Edith Schlaffner, le pouvoir est corrompateur, et donc incompatible avec la poursuite de la lutte féministe. Pour Carola Bustelo, membre du Parti Socialiste Ouvrier espagnol, et directrice de l'Institut des droits de la femme, l'avènement du socialisme n'a guère fait bouger les choses dans son pays en faveur des femmes.

## Officialité et militantisme

D'autres participantes ont été moins sévères, comme la Danoise Helle Degn, qui en a appelé à une plus grande solidarité entre les femmes au pouvoir et les groupes féministes, ou comme la Grecque Chrysanti Laiou Antoniou, présidente du Conseil d'Egalité au parlement de son pays, qui reconnaît au pouvoir socialiste le mérite d'avoir au moins admis l'existence des discriminations dont les femmes sont victimes. Mais dans l'ensemble, la dualité de l'officialité et du militantisme a été reconnue par tout le monde, sauf par les représentantes de l'URSS et de la Chine (drôle d'idée d'assimiler ces pays à des pays socialistes !)

Par ailleurs, les partis socialistes ne sont pas exempts de tout relent de machisme. Pour Jo Richardson, députée travailliste britannique, son parti est encore très phallocrate. Et même Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti Socialiste français, a admis que tous ses camarades sont loin d'être prêts à reconnaître l'oppression patriarcale qui, pour les femmes, double l'oppression capitaliste.

## Un monopole des socialistes ?

Les représentantes de certains pays du tiers monde ont souligné la spécificité de leurs luttes, qui se situent dans un contexte économique et culturel très différent du contexte occidental.

Le colloque a aussi traité la question de savoir si le féminisme doit être considéré

comme un monopole des socialistes. Ce point de vue est inadmissible et archaïque selon Monique Pelletier, ancienne déléguée à la condition féminine sous Giscard d'Estaing. Par contre, Anita Gradin, ministre suédoise chargée de l'immigration et de l'égalité des sexes, estime que « les féministes non socialistes sont prises dans un véritable piège ».

Le débat reste ouvert. Ne serait-il pas souhaitable qu'il soit repris également en Suisse ?

Silvia Lempen

Source : bulletin AFI, 31 octobre - 6 novembre 1983

## Etats-Unis : une nouvelle Bible

Y aura-t-il rupture du Conseil national des Eglises à cause d'une nouvelle traduction de la Bible, qu'on a voulue dépourvue de toute connotation masculine ? Dieu y est qualifié de père et mère, le Fils devient l'Enfant. Mais, comme on le sait, l'adjectif possessif en anglais varie selon le genre du possesseur. Ainsi, quand on parle de l'enfant de Dieu, il faut utiliser une périphrase : au lieu de : *God save his only Son*, on a : *God save God's only Child*. Seigneur (Lord) est remplacé par Souverain, et lorsque Jésus parle de lui comme du Fils de l'Homme, on a : Enfant de l'Humain. Si on parle d'Abraham, il faut lui adjoindre Sarah et même Agar. Certaines Eglises préconisent cette nouvelle version, d'autres la rejettent vigoureusement.

## Tunisie : des progrès

Deux femmes sont entrées au gouvernement : l'une présidente de l'Association nationale des femmes, comme ministre de la famille et des questions féminines, l'autre, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Sousse, comme secrétaire d'Etat à la santé. Ces deux postes viennent d'être créés. Parmi les Etats arabes, seules la Jordanie et la Syrie ont déjà des femmes dans le gouvernement. Par ailleurs, la Tunisie a déjà légalisé l'avortement et autorisé les femmes à introduire des actions en divorce.

## Turquie : avortement légalisé

La solution des délais est entrée en vigueur avec la proclamation de la loi sur la planification familiale. Actuellement, on évalue à 300 000 par an le nombre des avortements clandestins. pbs